

AWARDS DE LA MARQUE OAPI, LOME 2023

NOTE EXPLICATIVE

CONCEPT DES AWARDS DE LA MARQUE OAPI

Dans le cadre de sa mission de promotion de la propriété intellectuelle, l'Organisation Africaine de la propriété Intellectuelle (OAPI) a mis en place les « **Awards de la marque OAPI** ». Evénement qui a pour objectif de célébrer les entreprises des Etats membres de l'OAPI qui utilisent le système de protection de la propriété industrielle et particulièrement la **MARQUE**, pour distinguer leurs produits ou services de ceux des concurrents et partant, fidéliser la clientèle, gagner des parts de marchés et conquérir d'autres territoires.

Les Awards de la marque OAPI récompensent le dynamisme des entreprises des Etats membres et mettent en lumière celles qui par une exploitation stratégique de la marque ont réussi à se singulariser, à se faire connaître et à créer une plus grande valeur ajoutée.

CONDITIONS DE PARTICIPATION AUX AWARDS

La compétition est ouverte gratuitement aux entreprises établies dans les Etats membres à savoir : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Centrafrique, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Guinée Bissau, Guinée Equatoriale, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad et Togo.

Il s'agit de toute personne physique ou morale titulaire d'une ou de plusieurs marques créées, déposées et exploitées dans l'espace OAPI. A savoir :

- les entreprises industrielles, commerciales et de services ;
- les PME, PMI, TPME, Start up, etc.

Les candidats doivent faire acte de candidature, mais ne peuvent concourir que dans la catégorie de prix indiquée.

INSCRIPTION AUX AWARDS DE LA MARQUE OAPI

Les inscriptions sont ouvertes le 06 mars 2023. Les actes de candidatures et les bulletins de participation sont disponibles sur le site web : www.oapi.int

La date limite des inscriptions est fixée au 11 août 2023. Les bulletins de participation dûment remplis doivent être retournés en version papier ou électronique à l'adresse ci-après :

Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI)
B.P. 887 Yaoundé – Cameroun
Tél.:+ 237 222 20 57 00 / 222 20 57 84
Email : awards.marque@oapi.int/oapi@oapi.int

PRIX EN COMPETITION

Cet évènement décerne les récompenses suivantes :

➤ ***1^{er} prix : le Grand prix des Awards de la marque OAPI***

Il récompense la marque fortement distinctive d'une entreprise créée dans l'espace OAPI qui a connu un développement remarquable au niveau du marketing et au niveau de l'innovation de produits ou services couverts par la marque.

➤ ***2^{ème} prix : le Prix de la marque régionale***

Le prix de la marque régionale récompense l'entreprise d'un Etat membre dont la marque est fortement distinctive et connaît une expansion sur le marché régional OAPI, à travers l'exploitation de ses produits ou services.

➤ ***3^{ème} prix : le Prix du public***

Le Prix du Public s'adresse aux entreprises togolaises et récompense celle dont la marque est fortement distinctive et s'impose dans le

quotidien des populations locales par la qualité de ses produits ou services. C'est le vote du public togolais qui consacre le lauréat.

➤ **4^{ème} prix : le Prix de la PME**

Le Prix de la PME distingue les jeunes entreprises des Etats membres de l'OAPI, détentrices de marque, dont l'utilisation stratégique de cet outil, contribue à doter celles-ci d'un fort potentiel de croissance.

CRITERES D'EVALUATION

Les dossiers de candidature seront évalués selon, d'une part, des critères communs et d'autre part, des critères spécifiques.

Les critères d'évaluation communs sont les suivants :

- Présentation du dossier de candidature ;
- conception locale de la marque dans l'espace OAPI ;
- maintien en vigueur de la marque ;
- distinctivité de la marque ;
- politique marketing de la marque.

Les critères spécifiques aux différents prix sont les suivants :

Grand Prix Awards de la Marque OAPI

- Etendue (géographique et commerciale) de l'exploitation de la marque ;
- innovation ou amélioration du produit ou du service couvert par la marque ;
- contribution de l'entreprise au développement économique et social ;
- portefeuille d'actifs de propriété intellectuelle (marques, brevets, dessins et modèles industriels, droits d'auteur) de l'entreprise.

Prix de la Marque Régionale

- expansion régionale de la marque ;
- nombre de contrats d'exploitation de la marque ;
- contribution de l'entreprise au développement économique et social au niveau régional ;
- portefeuille d'actifs de propriété intellectuelle (marques, brevets, dessins et modèles industriels) de l'entreprise qui fait acte de candidature.

Prix du Public

- Participation au développement économique et social au niveau national ;
- Histoire de la marque.

Prix de la PME

- Créativité et dépôt de la marque ;
- Stratégies de vulgarisation de la marque ;
- Potentiel de croissance de l'offre.

ACTES ET BULLETINS DE CANDIDATURE

Les entreprises pourront se porter candidat aux différents prix, à travers un acte A *sempier* de candidature unique, en apportant des informations minimales sur l'entreprise, la marque candidate, le secteur d'activité et la couverture territoriale.

A l'issue du dépouillement des actes de candidature, les bulletins de participation indiquant la catégorie de prix correspondant au candidat seront retournés aux entreprises sélectionnées pour la fourniture des informations complémentaires.

EVALUATION DES DOSSIERS ET PRESELECTION

Les dossiers de candidature reçus à l'issue de la clôture des inscriptions seront soumis à un Comité technique d'évaluation des Awards de la Marque OAPI.

Ledit Comité technique est chargé d'évaluer et de présélectionner les marques candidates et de désigner les marques nominées sur la base des critères sus énoncés.

Les dossiers de candidatures pourront comporter comme moyen de preuve, des pièces complémentaires justifiant de la politique de marketing de l'entreprise, de l'innovation du produit ou du service couvert par la marque, de l'histoire de la marque, de la participation au développement économique et social de l'entreprise. Il s'agit entre autres, des films ou spots publicitaires, sur support électronique.

JURY

Le Jury est composé d'experts reconnus pour leur compétence, leur neutralité et leur professionnalisme.

Le Jury est chargé de désigner les lauréats dans chaque catégorie de prix en se basant sur les éléments suivants en ce qui concerne les deux premières et la quatrième catégorie :

- le rapport du comité technique d'évaluation ;
- les fiches d'évaluation des marques nominées ;
- les dossiers de candidature des marques nominées.

Pour la catégorie Prix du Public, seul le nombre de votes obtenu du public par les nominés, sera pris en compte par le Jury.

Le Jury statuera dans le respect du règlement qui lui sera remis à cet effet.

ORGANISATEUR

Les Awards de la marque OAPI sont organisés par l'OAPI avec le concours des Structures Nationales de Liaison dans les Etats membres suivants : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Centrafrique, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Guinée Bissau, Guinée Equatoriale, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad et Togo.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires sur **les Awards de la Marque OAPI** peuvent être obtenus auprès des Structures Nationales de Liaison (SNL) de l'OAPI dans les Etats membres (leurs adresses se trouvent en annexe de la présente note explicative) ou auprès de l'OAPI.

OAPI

B.P. 887 Yaoundé – Cameroun

Tél.:+ 237 222 20 57 00/ 222 20 57 84

Site web: www.awardsoapi.org /www.oapi.int

Email : awards.marque@oapi.int/ oapi@oapi.int